

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Christiane LASCOUX

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Marylène HARANG,

Secrétaire de séance : Marylène HARANG, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Choix du devis adressage
- Délibération portant adhésion Audit Service Commun et confiant ainsi la mission d'instruction (ADS) Autorisation Droit des Sols au Grand Figeac

7 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 23 octobre dernier et le met au vote pour approbation.

7 VOIX POUR

1/ DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LA RENOVATION DU LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire indique que pour 2021, les critères d'attribution de la DETR ont évolué et la rénovation des ateliers municipaux fait partie des domaines éligibles, contrairement aux années précédentes. Elle propose donc de réitérer la demande de DETR qui a été refusée en 2018 et 2019.

Le plan de financement serait le suivant : 35 745 €

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 25 % 8 936 €

FRI (Fonds Régional d'Intervention) 30 % :	10 723 €
AUTOFINANCEMENT : 45 %	16 086 €

7 VOIX POUR

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRI 2021 POUR LA RENOVATION DU LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire informe les élus qu'il est également possible de demander le FRI au titre de l'année 2021 pour ce même projet (travaux de rénovation de locaux techniques) avec un plan de financement identique :

FRI (Fonds Régional d'Intervention) 30 % :	10 723 €
DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : 25 %	8 936 €
AUTOFINANCEMENT : 45 %	16 086 €

7 VOIX POUR

3/ CHOIX DEVIS « ADRESSAGE »

Dans le cadre du projet « adressage », il y a lieu maintenant de choisir le prestataire qui fournira
Deux prestataires ont répondu à l'appel d'offres :

FONDERIE DOUTRE pour un montant HT de 4 172,50 €

SIGNAUX GIROD pour un montant HT de : 2 557,67 € TTC

Le choix se porte sur SIGNAUX GIROD avec **7 VOIX POUR**

4/ SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 30 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE SUR LE BUDGET LOTISSEMENT

Mme le Maire rappelle que la Commune avait contracté un emprunt d'un montant de 100 000 € sur le budget lotissement, remboursable sur deux ans, à savoir 31 décembre 2020. La commune a déjà remboursé 60.000 € en septembre. Il reste donc la somme de 40.000 € à rembourser. Cependant, des dépenses imprévues survenues en 2019 et 2020 sur le budget de la commune (frais de contentieux, travaux logements communaux) font que la commune ne pourra rembourser que la somme de 10.000 € et ce afin d'avoir une trésorerie qui nous permette de travailler sereinement durant le 1^{er} trimestre 2021. Lors du vote des budgets en début d'année, cette situation avait déjà été anticipée puisque 20.000 € d'emprunt avait été mis dans le budget du lotissement. Mme le Maire s'est rapprochée du CREDIT AGRICOLE, banque avec laquelle la commune travaille depuis plusieurs

années, qui a fait une proposition d'emprunt de 30.000 €, au taux de 0,66 %, remboursable sur 7 ans, avec une échéance mensuelle de 365,55 €.

Mme le Maire indique que durant le mandat actuel, 4 emprunts arriveront à leur terme (en 2021, 2022, 2024 et 2025).

Elle met la proposition au vote : **7 VOIX POUR**

5/ RECENSEMENT 2021 – NOMINATION DE L'AGENT COORDONNATEUR ET DE L'AGENT RECENSEUR

Mme le Maire informe qu'il s'agit d'une délibération qui annule et remplace celle qui avait déjà été prise auparavant. En effet, Mme Séverine ESTIVAUX avait été nommé agent recenseur et coordonnateur. Or, l'agent coordonnateur et l'agent recenseur doivent être deux personnes distinctes. Il y a donc lieu de nommer un agent coordonnateur.

7 VOIX

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le maire informe les élus avoir reçu la visite de M. Marc DANCKAERT, Commandant de la Communauté de Brigades de Livernon, Cajarc, Lacapelle-Marival. En effet, M. DANCKAERT s'est donné pour mission, après sa nomination, de rencontrer l'ensemble des maires des trois cantons. Lors de cette réunion, il a expliqué l'organisation de la communauté de brigades, s'est informé des problèmes rencontrés sur la commune.

Ganivelle posée le long du cheminement piétonnier : Mme le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement paysager du lotissement, la pose de ganivelle avait été préconisée par l'architecte paysagiste en charge du projet, ainsi que des plantations de haies d'essences locales, des murets en pierres sèches etc... D'un commun accord, les élus ont posé de la ganivelle et une haie de charmille le long du verger, propriété de M. Erick BACCO, afin de séparer le privé du public. Il en va de même pour le lot n° 12, acquis par M. BIBROWITZ et Mme JOUANOU et le long de la châtaigneraie. A noter que le coût total des différents aménagements du lotissement a été réparti dans le prix d'achat au m2 des lots. De plus, ils ont fait l'objet de subventions de la Région et du Département pour un montant de 29 380 €. Cependant, **tous ces aménagements restent la propriété de la Commune.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 45